

**Délibération n° 2019/07/15 n° 06 : Convention USOL pour les temps d'activités éducatives :**  
- Versement de la subvention 2018-2019  
- Avenant de prolongation à la convention pour l'année 2019-2020.

|   |  |
|---|--|
| Nombre de conseillers   | Date de la convocation : 05/07/2019      |
| En exercice : 31  |  |
| Présents : 24   | Affichage de la convocation : 09/07/2019 |
| Pouvoirs : 6  |  |
| Votants : 30  | Affichage du compte rendu : 16/07/2019   |
| <b>Présents :</b> MM. JULLIEN Daniel, MAZURAT Raymond, MALOSSE Daniel, Mme HECTOR Geneviève, M LARGE Philippe, Mme DUMORTIER Béatrice, M. DUPLAT Gérard, Mme CHARVOLIN Danielle, MM. COQUARD Henri, GERARD Daniel, Mme BERTHILLON Chantal, MM. WILLEMIN Edouard, RAMBAUD Gerbert, BOUKACEM Safi, Mmes HIMEUR Fatima, RAZY Sylvie, ARNAUD Sandrine, M. GILLET Rémi, Mmes DURAND Aline, CHAMARIE Joëlle, M. BEAU Olivier, Mmes BERNY Carine, CROZIER Marie-Louise, FROMM Ghislaine. |  |
| <b>Absents ayant remis pouvoir:</b>   |  |
| M DEROZARD Olivier donne pouvoir à M GILLET Rémi,<br>M. ANDREYS Paul donne pouvoir à M BEAU Olivier,<br>Mme TURPANI Solange donne pouvoir à Mme DUMORTIER Béatrice,<br>Mme LANSON- PEYRE DE FABREGUES Anne donne pouvoir à Mme DURAND Aline,<br>M MOREAU Jean-Jacques donne pouvoir à Mme CHAMARIE Joëlle,<br>Mme NEMOZ Béatrice donne pouvoir à M MAZURAT Raymond.   |  |
| <b>Absents ou excusés :</b>   |  |
| Mme DE JERPHANION Marianne  |  |

Mme DUMORTIER Béatrice est nommée secrétaire de séance (article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales).

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'Union Sportive de l'Ouest Lyonnais (USOL) participe aux temps d'activités éducatives proposés dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Lors du conseil du 19 septembre 2015, une convention a été signée, précisant les engagements réciproques de chaque contractant pour l'année scolaire.

Pour mémoire, l'association s'engage à :

- employer le personnel nécessaire au bon déroulement de ces temps d'activité
- communiquer après la clôture de son exercice comptable à la commune de VAUGNERAY, les documents comptables et les rapports d'activités de L'USOL de chaque année.
- communiquer à la commune de VAUGNERAY, copie des déclarations relatives aux changements intervenus dans l'administration ou la direction de L'USOL, ainsi que tout acte portant modification des statuts ou portant dissolution de L'USOL
- fournir à la commune de VAUGNERAY, les documents nécessaires cités dans la convention.

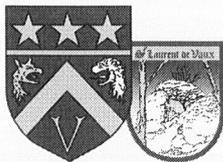
La commune s'engage à verser à l'USOL une subvention dont le montant est approuvé annuellement par le Conseil Municipal et dont les modalités de calculs sont présentées dans la convention annexée.

Ce partenariat a été prolongé par avenant pour l'année scolaire 2018-2019.  
Au vu des documents transmis par l'USOL pour cette période, il est proposé le versement d'une subvention de 640€.

Par ailleurs, l'organisation des rythmes scolaires étant maintenue sur la commune, il convient de signer un avenant prolongeant la convention à cette année scolaire 2019-2020.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 15 juillet 2019 A 20 HEURES 30**



**Délibération n° 2019/07/15 n° 06 : Convention  
USOL pour les temps d'activités éducatives :  
- Versement de la subvention 2018-2019  
- Avenant de prolongation à la convention pour  
l'année 2019-2020.**

Vu la convention précisant les modalités de partenariat entre la commune et l'USOL et le projet d'avenant,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Après un vote à main levée,**

**Dont le résultat est le suivant :**

**30 suffrages exprimés : 30 voix**

**UNANIMITÉ des suffrages exprimés**

**APPROUVE**

le versement de la subvention 2019-2020 d'un montant de 640€.

**APPROUVE**

la signature d'un avenant prolongeant les termes de la convention pour l'année 2019-2020.

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

**DIT QUE**

les crédits seront inscrits au compte 6574.

*Rendue exécutoire compte tenu*

de la transmission en Préfecture le

16/07/2019

et de la publication en mairie le 16/07/2019

Pour copie certifiée conforme

Au registre des délibérations

Le Maire

Daniel JULLIEN